

## Energies renouvelables : un livre blanc pour les collectivités

La transition énergétique passe par la mobilisation des entreprises publiques locales. Cette conviction guide le groupe Scet, spécialiste de l'ingénierie territoriale au sein de la Caisse des dépôts, et auteur du récent livre blanc « Energie et aménagement : la juste intégration des ENR »



© Scet

La mobilisation des collectivités conditionne l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique, selon la Scet.

Entre planification et opérations, un maillon manquant freine le développement des énergies renouvelables. « **Les plans climat air énergie territoriaux souffrent d'un manque de traduction opérationnelle** », diagnostique Antoine Defer, senior manager du groupe Scet et co-auteur du récent livre blanc publié par ce spécialiste de l'ingénierie territoriale au sein de la Caisse des dépôts.

### Constats décevants

Concentrée sur le modèle économique, sa contribution à la rédaction s'appuie sur un autre constat : **les démonstrateurs subventionnés fonctionnent bien, mais ne résolvent pas l'équation financière.** « Les Sociétés d'économie mixte productrices d'énergie étudiées par la Caisse des dépôts se heurtent souvent à des constats décevants, lorsqu'elles mettent les moyens importants qu'elles mobilisent en face de leur faible contribution à la consommation, sur leur territoire, souvent sur

un temps très long », développe le senior manager.

Le sentiment de découragement se nourrit également de la conscience du **fossé entre la taille des projets qui attirent les investisseurs privés et les capacités financières des collectivités**. Ces dernières souffrent aussi d'un flou réglementaire représenté dans le livre blanc sous la forme du tableau de la « répartition classique des compétences en matière d'énergie renouvelable » : la dispersion ne favorise pas la mobilisation.

## Main d'oeuvre rare et chère

Les ressources humaines figurent également parmi les écueils identifiés par les auteurs du livre blanc. Cet obstacle complique la reproductibilité du modèle vendéen, dans le domaine du biogaz : « Ce territoire a choisi de contrôler l'ensemble des briques de son système énergétique, depuis l'ingénierie en amont, jusqu'à l'exploitation à long terme, en passant par le financement et la propriété. C'est un modèle séduisant, mais **comme recruteur, la Scet mesure le caractère bloquant de la recherche d'une main d'oeuvre rare et chère dans l'ingénierie énergétique** », analyse Antoine Defer.

Comment débloquer ces freins ? « **Il faut retravailler les liens public privé** », répond le senior manager. Il met en avant les Sociétés d'économie mixte à opération unique (Semop). Le livre blanc rappelle la possibilité offerte aux collectivités de prendre des participations dans des sociétés par actions simplifiées dédiées à la production d'énergies renouvelables (SAS ENR).

## Gouvernances sur mesure

Selon Antoine Defer, **le créneau le plus adapté à l'investissement public local se situerait sous le seuil d'1 MW** de puissance installée : des projets qu'il qualifie de « trop modestes pour intéresser les grands opérateurs, mais nécessaires pour répondre aux engagements de la France ». En donnant aux élus « une place de choix dans la gouvernance des projets », les SAS ENR compensent la modestie des capitaux placés par les collectivités, selon le livre blanc.

Cette réponse peut inspirer des systèmes territoriaux qui associent villes et campagnes : les besoins se concentrent dans les premières, tandis que les secondes détiennent les ressources foncières, mais craignent de se mettre en situation de dépendance. Selon Antoine Defer, « **le système des EPL permet de trouver des réponses pertinentes à ces difficultés de gouvernance, en organisant la représentation de la ruralité** ».

## Lumières alpines

La Scet salue les initiatives qui stimulent les collectivités, à travers des appels à manifestation d'intérêt (Ami) régionaux et nationaux (voir encadré). L'encouragement s'adresse notamment au **programme Les Générateurs, qui associe depuis 2022 les régions et l'agence de la transition écologique (Ademe)**, mais aussi à la fédération nationale des collectivités concédantes et régies et à l'[institut Efficacity](#), copilotes de l'Ami Prosper (lire encadré plus bas).

La touche d'optimisme la plus remarquable, dans le livre blanc de la Scet, provient des Hautes-Alpes. Dans le pôle d'équilibre territorial et rural des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras qu'il préside, Pierre Leroy s'est évertué à convaincre ses concitoyens de **décentraliser la production d'énergie, condition pour prendre conscience des enjeux**. Quinze mois de concertation confortent sa conviction : « En axant le travail et les politiques publiques sur les besoins primaires des

populations, il pourrait être possible de résoudre les 4 crises qui nous encerclent : la crise démocratique, la crise climatique, la crise de biodiversité et la crise sociale. »

### **Mobilisation nationale pour l'énergie et le climat**

Pour contribuer à l'élaboration d'une méthode de référence nationale pour le climat, un appel à manifestations d'intérêt s'adresse aux syndicats d'énergie et aux intercommunalités, de juillet à octobre.

Les lauréats bénéficieront d'un « soutien opérationnel pour la conception et l'optimisation de leur stratégie climat et énergie », annoncent les deux copilotes de la procédure : la fédération nationale des collectivités concédantes et des régies et l'Institut Efficacity. Ce dernier financera 40 à 65 % des études, ce qui limitera le reste à charge des territoires dans une fourchette de 10 000 à 30 000 €.